


# FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS



**L**es élections municipales sont l'occasion de revenir sur nos analyses et propositions en matière de fiscalité et de financement des collectivités territoriales en général et des municipalités en particulier.

Depuis 2023, l'ensemble des collectivités bénéficie d'une fraction de la TVA qui est devenue leur ressource principale avec un produit de 51,8 Md€. Au-delà d'un problème de démocratie, le financement par la TVA pose problème car c'est une taxe qui ne frappe que le consommateur final (même si elle est reversée par l'entreprise), ce sont donc les particuliers qui la payent, et elle frappe plus durement les petits revenus qui ne peuvent pas y échapper par l'épargne.

Depuis 20 ans, la contribution des entreprises au financement des collectivités s'est effondrée, passant de la moitié du financement à un quart.

Ces dernières années ont vu une restriction de l'autonomie financière des collectivités, qui ont de moins en moins d'impôts en propre mais de plus en plus de transferts d'impôts nationaux, en particulier la TVA. Ainsi, la liberté de vote du taux est désormais restreinte aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Pouvoir décider (dans une certaine fourchette) du niveau d'imposition pour mener une politique ou percevoir une fraction d'un impôt national ce n'est pas la même chose. Le transfert de TVA contient de fait une sorte de « tutelle » du gouvernement sur les collectivités. De plus, l'autonomie financière a été

mise à mal par les transferts de « compétences » qui ne sont pas suffisamment financés et asphyxient des collectivités. La question de la centralisation de certaines prestations sociales, comme le RSA, se pose.

Attention, défendre l'autonomie financière ne signifie pas défendre l'autonomie fiscale. En effet, pouvoir créer ou supprimer des impôts au niveau local aboutirait à un dumping fiscal qui au bout serait fatal aux finances publiques, comme l'a démontré l'OCDE au niveau international.

Les collectivités doivent pouvoir décider des taux d'imposition dans une fourchette votée nationalement comme prévu par la constitution.

# Pour donner des moyens d'assurer le service public

## la Fédération des finances CGT propose

### Instauration d'un impôt local sur les

**L'instauration d'un impôt local sur les entreprises prenant en compte la valeur locative foncière et des équipements et biens mobiliers, et l'instauration d'une taxation des actifs financiers des entreprises.**

Ce nouvel impôt devra être établi selon des règles communes, à minima au niveau national. Les deux branches seraient composées :

- de la valeur locative foncière et de la valeur locative des équipements et biens mobiliers (EBM) ce qui doit consolider les liens entre l'entreprise et le territoire. Les taux de prélèvement concernant cette branche

seraient déterminés par les collectivités. Un encadrement national évitera la mise en concurrence des collectivités. Le montant de la taxe serait modulé pour tenir compte de la politique d'emploi et environnementale ;

- des actifs financiers des entreprises. Le taux concernant cette branche serait déterminé au niveau national. Les recettes seraient affectées à un fonds national de péréquation. La répartition se faisant ensuite par l'intermédiaire de critères renouvelés.

### Réforme du calcul de l'impôt foncier

La réforme du calcul de l'impôt foncier en fonction du coefficient d'occupation des sols et de leur nature (terres agricoles, friches, espace naturel, urbanisation antérieure...).

### Taxe d'habitation renouvelée

La mise en place d'une taxe d'habitation renouvelée prenant en compte les facultés contributives, ce qui n'était fait qu'à la marge avec la taxe d'habitation.

### Un panier d'impôts

**Que chaque collectivité perçoive une fraction de chaque impôt local sur lequel elle peut décider (dans un cadre national) des taux. Pourquoi ?**

1. Pour permettre aux collectivités de faire le choix d'imposer, en fonction de leur orientation politique et du tissu économique et social lo-

cal, telle ou telle catégorie : entreprises, particulier, propriétaire.

2. Par sécurité car les impôts n'ont pas la même élasticité par rapport à la conjoncture. Les recettes des Droits de Mutation à Titre Onéreux ont baissé de 33% entre 2022 et 2024 à cause de l'effondrement du marché immobilier.

# Actions aux collectivités, et répondre aux besoins

## Création d'un établissement public de financement des collectivités

La création d'un établissement public de financement des collectivités locales et territoriales, faisant levier sur le système bancaire régional afin d'éviter aux collectivités d'emprunter sur les marchés financiers. Cet établissement s'intégrerait au pôle financier public revendiqué par la CGT qui mettrait en réseau les établissements

et institutions financières publics et semi-publics existants.

Il serait placé sous contrôle public et social : responsables des établissements, élus (nationaux et locaux), représentants de la société civile (salariés, associations).

## Création de fonds pour l'emploi

La création de fonds pour l'emploi et le développement solidaire des territoires. .

Ces fonds seraient principalement employés sous forme de bonifications d'intérêts ou de garanties d'emprunts réservées à des crédits bancaires finançant des projets répondant à des critères

précis en matière économique (création de valeur ajoutée dans les territoires), sociaux (emploi, salaire, formation) et écologiques (économies de ressources naturelles).

pour donner des moyens d'actions aux collectivités, assurer le service public et répondre aux besoins,  
pour la gestion des finances publiques locales,  
pour la tenue de la comptabilité des collectivités territoriales,  
pour sécuriser les financements,  
pour accompagner la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local,  
pour le contrôle des actes budgétaires,  
pour l'information statistique à destination des collectivités territoriales ;

***Nous avons besoin d'administrations, d'institutions et de juridictions financières publiques disposant de moyens humains et matériel à la hauteur des enjeux.***

# AUX MUNICIPALES, PAS UNE VOIX POUR LE RN!

Le RN et ses alliés dirigent déjà des municipalités.

**Hénin Beaumont:** le maire FN fraîchement élu en 2014 a décidé de mettre fin à la subvention et à la mise à disposition d'un local à la Ligue des Droits de l'Homme. De même, il refuse en 2015 d'occulter un stand au marché de Noël pour le Secours Populaire. L'équipe municipale surveille de très près les réseaux sociaux des opposants et des agents communaux et multiplie les procédures judiciaires.

**Fréjus:** sous la mandature du maire RN, les centres sociaux ont été fermés. Le dernier a été contraint de fermer en 2023 à la suite de la division par trois de ses subventions. Ces centres proposaient aides aux devoirs, activités culturelles et sportives, aides aux familles.

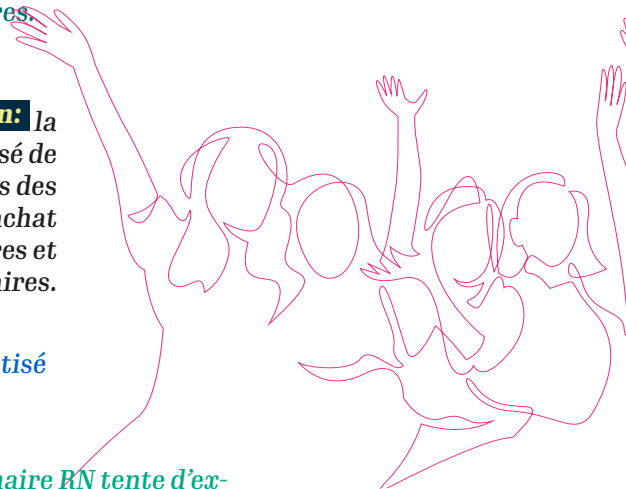
**Pontet:** l'une des premières décisions du nouveau maire RN en 2014 a été de s'attaquer à la prime de fin d'année des agents.e.s tout en s'augmentant lui et son équipe.

## L'extrême droite à la tête de municipalités on a déjà essayé

**Cogolin:** la mairie a baissé de 20% les budgets des écoles pour l'achat de fournitures et manuels scolaires.

**Perpignan:** le maire a privatisé des crèches municipales.

**Hayange:** le maire RN tente d'expulser le Secours Populaire depuis 2014. Il a coupé l'électricité dans les locaux en plein hiver.



Toutes ces décisions sont totalement en cohérence avec les positions de l'extrême droite au niveau national ; ainsi à l'Assemblée nationale

## L'extrême droite a voté:

- Contre la hausse du SMIC.
- Contre le blocage des prix de l'énergie ou des produits de première nécessité.
- Contre le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune.
- Pour la réforme des retraites.
- Pour les exonérations patronales.
- Contre la taxation des superprofits.
- Contre le renforcement des droits sociaux et syndicaux.

[www.cgtfinances.fr](http://www.cgtfinances.fr)

